CONVERGENCE
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 3.629.638 Euros
Siège social : 7 rue du Bois – 92600 ASNIERES
RCS Nanterre 524 958 550
(ci-après la « **Société** »)

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 26 JUIN 2026

Le 26 juin 2026, à onze heures, le Conseil de surveillance s'est réuni au 30 rue Eric Martimprey – 95300 Pontoise sur convocation orale de son Président Madame Elodie du Besset.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Patrice Ramnout,
- Madame Mélanie Ramnout,
- Monsieur Michaël Peixoto.

Ont été régulièrement convoqués par téléphone, mais sont absents et excusés, les Commissaires aux comptes Monsieur Pierre JARROSSAY et le cabinet ENDRIX AUDIT.

Monsieur Patrice Ramnout, présidant la séance, constate que les membres du Conseil de surveillance présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil de surveillance est appelé à délibérer sur l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Odilio PEIXOTO de ses fonctions de membre du Directoire ;
- Nomination de Monsieur Odilio PEIXOTO en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance ;
- Prise d'acte de la démission de Monsieur Patrice RAMNOUT de ses fonctions de Président du Conseil de surveillance et décision quant à son remplacement ;
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Le Conseil de surveillance prend acte de la démission de Monsieur Odilio PEIXOTO de ses fonctions de membre du Directoire intervenue ce jour et le remercie pour l'accomplissement de son mandat.

Le Conseil de surveillance décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Le Conseil de surveillance décide de nommer Monsieur Odilio PEIXOTO, né le 16 février 1962 à Boticas (Portugal), de nationalité portugaise, demeurant 3 avenue Anatole France – 91600 Savigny-sur-Orge, en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance.

Cette nomination prend effet immédiatement.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

Le Conseil de surveillance prend acte de la démission de Monsieur Patrice RAMNOUT de ses fonctions de Président du Conseil de surveillance intervenue ce jour et le remercie pour l'accomplissement de son mandat.

Le Conseil de surveillance décide, en conséquence, de nommer en qualité de nouveau Président du Conseil de surveillance Monsieur Odilio PEIXOTO, né le 16 février 1962 à Boticas (Portugal), de nationalité portugaise, demeurant 3 avenue Anatole France – 91600 Savigny-sur-Orge.

Monsieur Odilio PEIXOTO exercera ses fonctions de Président du Conseil de surveillance pendant toute la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance.

Cette nomination prend effet à l'issue de la réunion.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

Le Conseil de surveillance délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures trente.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du Conseil de Surveillance et un membre du Conseil de surveillance.

Le Président du Conseil de Surveillance
Monsieur Patrice Ramnout



Un membre du Conseil de surveillance
Madame Mélanie Ramnout

